



## COMITE DU DEVELOPPEMENT

(Comité ministériel conjoint  
des  
Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds  
sur le  
transfert de ressources réelles aux pays en développement)



DC2005-0019  
16 septembre 2005

### **L'ACTION DE LA BANQUE MONDIALE DANS LES DOMAINES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE L'ÉNERGIE**

#### **RAPPORT D'ÉTAPE SUR LES SUITES DONNÉES AU PLAN D'ACTION DU G-8 SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Vous trouverez ci-joint, en vue de la réunion du Comité du développement prévue pour le 25 septembre 2005, un document intitulé « L'action de la Banque mondiale dans les domaines du changement climatique et de l'énergie – Rapport d'étape sur les suites données au Plan d'action du G-8 sur le changement climatique ».

\* \* \*

## **L'action de la Banque mondiale dans les domaines du changement climatique et de l'énergie**

### **Rapport d'étape sur les suites données au Plan d'action du G-8 sur le changement climatique**

#### **Le changement climatique : Problème environnemental et problème de développement**

1. La Terre se réchauffe, un phénomène qui, sur les 50 dernières années, est pour l'essentiel attribuable à l'activité humaine ; le régime des précipitations se modifie, et le niveau des mers s'élève. La température moyenne à la surface du globe a augmenté d'environ 0,6 degré Celsius au cours des 100 dernières années et devrait continuer d'augmenter, de 1,4 à 5,8 degrés Celsius d'ici 2100, selon les projections. La configuration spatiale et temporelle des précipitations s'est déjà modifiée, et les projections laissent penser que cette tendance s'infléchira plus encore à l'avenir, avec des inondations et des sécheresses de plus en plus fréquentes. Le niveau des mers s'est déjà élevé de 10 à 25 centimètres sur les 100 dernières années et devrait, toujours selon les projections, s'élever encore de 8 à 88 centimètres d'ici 2100. À travers le monde, plus de 60 000 glaciers sont en recul, et l'épaisseur de la glace de mer dans la Région arctique a diminué d'environ 40 % durant l'été. Les cycles de reproduction animale et végétale et/ou de migration des animaux, la longueur des saisons de culture, la répartition des espèces et la taille des populations, ainsi que la fréquence des invasions parasitaires et des foyers de maladie ont déjà été affectés, surtout par les hausses de températures au plan régional.

2. Dans les pays en développement, bien des secteurs sont déjà vulnérables à la variabilité actuelle du climat, et le changement climatique vient s'ajouter aux vulnérabilités actuelles. Ce phénomène va en effet réduire encore l'accès à l'eau potable, influencer de manière négative sur la santé des pauvres, présenter une réelle menace pour la sécurité alimentaire dans de nombreux pays, et porter atteinte à la biodiversité. Les pays en développement, et leurs populations pauvres en particulier, sont le plus à la merci du changement climatique. Plus le rythme et l'ampleur de ce changement augmentent, plus ses conséquences s'aggravent. Manifestement, le changement climatique est tout à la fois un problème environnemental et un problème de développement.

3. L'objectif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) est de « stabiliser (...) les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique (...) dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable ». Le défi consiste à faire face à ce double impératif de stabilisation et d'adaptation : limiter les changements que subit le climat planétaire en réduisant les émissions de gaz à effet de serre tels que le dioxyde de carbone et, simultanément, prévoir les mesures les plus appropriées pour rendre les sociétés humaines et les écosystèmes naturels moins vulnérables à des changements inévitables et de plus en plus rapides.

#### **Communiqué du G-8 sur le changement climatique**

4. Les dirigeants du G-8, dans le communiqué qu'ils ont publié, ont reconnu la place qu'occupe le changement climatique comme problème pour l'environnement et pour le développement, et souligné l'importance qu'ils attachent à la prise de mesures pour y faire face. Ils ont reconnu la nécessité d'élaborer un programme diversifié en matière de politiques et de technologies, indiqué l'importance de mesures d'adaptation et engagé un processus pour établir

un dialogue plus large et mettre en place un mécanisme d'investissement pouvant servir d'appui à la CCNUCC.

5. Le changement climatique figure depuis 1991 au programme d'activités de la Banque, initialement dans le cadre de l'appui que celle-ci a fourni pour l'établissement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et aujourd'hui comme élément faisant de plus en plus partie intégrante de son dialogue sur les politiques et de ses activités de prêt. Tout dernièrement, la Banque a contribué au développement des marchés du carbone par le biais de son service des transactions sur les URE (unités de réduction des émissions). Dans son communiqué, le G-8 a reconnu l'expérience dont jouit la Banque pour ce qui est d'aider les pays en développement à faire face au changement climatique, et il lui a demandé<sup>1</sup> :

- de jouer un rôle directeur dans la création d'un nouveau cadre sur l'énergie et le développement propres, lequel est censé englober l'investissement et le financement ;
- d'approfondir le dialogue avec les emprunteurs au sujet de l'énergie, et de présenter des propositions concrètes à l'occasion de ses Assemblées annuelles ;
- de tirer le meilleur parti des ressources et des instruments de financement existants, et de concevoir un cadre d'investissement dans le secteur de l'énergie pour accélérer l'adoption de technologies de nature à accroître le rendement énergétique aux niveaux de la production et de la consommation ;
- de travailler avec les pays emprunteurs intéressés qui ont d'importants besoins énergétiques afin de trouver des moyens de favoriser la croissance tout en réduisant la production de gaz à effet de serre, en harmonie avec leurs priorités, et de faire en sorte que ces moyens soient intégrés dans les Stratégies d'aide-pays ;
- de renforcer les capacités commerciales locales pour l'élaboration et le financement de projets rentables qui aient pour objet de promouvoir l'efficacité énergétique et des sources d'énergie faibles en carbone ;
- d'accroître la participation au Partenariat mondial pour la réduction des gaz torchés (GGFR), et de prolonger celui-ci au-delà de 2006 ; et
- d'élaborer et de mettre en œuvre des lignes directrices de « meilleures pratiques » pour la sélection des investissements dans des secteurs vulnérables au climat, afin de déterminer l'effet potentiel des risques d'ordre climatique sur le rendement, ainsi que les moyens optimaux de gérer ces risques, en collaboration avec les gouvernements hôtes et les communautés locales.

### **Suites données par la Banque aux demandes du G-8**

6. Afin de donner suite aux demandes formulées par le G-8 dans son communiqué, la Banque mondiale a engagé des actions dans un certain nombre de domaines :

7. ***Partenariat mondial pour la réduction des gaz torchés (GGFR)*** : Sous réserve de l'apport des concours financiers voulus par les bailleurs de fonds, la Banque prolongera ce partenariat public-privé au-delà de 2006, comme l'a demandé le G-8. Un document de stratégie a été rédigé dans la perspective de la prochaine réunion du Comité directeur du GGFR, en novembre 2005, dans lequel sont formulées des propositions concernant un plan de financement, un programme de travail ciblé et une prolongation du partenariat jusqu'en 2010. Outre l'intégration de certains aspects majeurs du dossier des gaz torchés dans les programmes d'activités courantes

---

<sup>1</sup> Le texte du Communiqué et du Plan d'action est disponible sur le site [www.g8.gov.uk](http://www.g8.gov.uk).

de la Banque (par exemple, crédits carbone) et le transfert d'autres activités à d'autres organisations (par exemple, système de collecte des données), le document suggère que le Partenariat GGFR se concentre à l'avenir sur les activités clés suivantes : identification et facilitation, à l'échelon des pays, d'activités à fort impact sur la réduction des gaz torchés ; activités de dissémination basées sur des pratiques optimales ; prise en compte des émissions de gaz torchés et des rejets de gaz au niveau des filières intermédiaire et aval ; et coopération renforcée avec le programme *Methane to Markets* entrepris à l'initiative des États-Unis.

8. **Réunions avec des experts et partenaires :** La Banque mondiale compte programmer une série de réunions avec des experts et des partenaires issus des horizons les plus divers (administrations publiques, secteur privé, organisations de la société civile, etc.) afin de déterminer les meilleurs moyens de favoriser la mise en œuvre du plan d'action défini par le G-8 dans son communiqué. Une série initiale de réunions a été prévue pour discuter d'éventuels partenariats et modes d'action en vue de progresser sur la voie d'une économie sans carbone, et pour élaborer des mesures d'adaptation à la variabilité du climat, à savoir :

- **Réunion avec les pays en développement :** Une réunion spécialement consacrée aux besoins des pays en développement sera organisée dans le courant de l'automne, à laquelle participeront notamment la Chine, l'Inde, le Brésil, le Mexique, l'Afrique du Sud et la Russie (qui doit assumer prochainement la présidence du G-8). À titre préparatoire, un certain nombre de réunions bilatérales et de missions de la Banque dans ces pays seront programmées. L'issue de cette réunion contribuera d'une manière déterminante aux efforts entrepris pour mettre sur pied un mécanisme d'investissement qui tienne compte des problèmes particuliers auxquels ces pays sont confrontés.
- **Réunions de portée régionale avec divers pays :** La Banque coparrainera et/ou participera à une série de réunions de portée régionale en Amérique latine et en Asie, dont une organisée par la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPALC) et le ministère de l'Environnement et des Affaires rurales du Royaume-Uni (DEFRA) avec le coparrainage de la BID et de la Banque (13-14 septembre 2005, à Santiago du Chili). Une autre est prévue pour le début de 2006 à Shanghai (Chine). Sachant qu'il est d'une importance primordiale d'associer les pays en développement à ce processus, d'autres réunions régionales sont activement envisagées.
- **Réunion sur le financement de systèmes efficaces de production d'électricité au charbon (7 septembre 2005) :** La Banque mondiale a invité à son siège de Washington de hauts responsables de banques commerciales et de fournisseurs de technologies efficaces de production d'électricité au charbon pour une journée de réflexion destinée à explorer des possibilités de collaboration à long terme, cette réunion visant en outre un double objectif pour la Banque : mettre à jour ses connaissances sur les éléments faisant obstacle à l'investissement du secteur privé dans les pays en développement, et définir comment le Groupe de la Banque mondiale peut contribuer à accroître l'investissement dans les meilleures technologies disponibles pour la production d'électricité dans le contexte de systèmes de production dominés par le charbon, y compris dans les projets consistant à remettre en service d'anciennes centrales à faible rendement.
- **Réunion sur la réassurance, le risque climatique et l'investissement dans le domaine de l'énergie (8 septembre 2005) :** La Banque mondiale a invité de hauts responsables

du secteur de la réassurance à son siège de Washington pour une journée de réflexion sur d'éventuelles modalités de collaboration à long terme, réunion destinée en outre à définir comment le Groupe de la Banque mondiale peut contribuer à ce que le secteur de la réassurance prenne une part accrue à des investissements énergétiques moins préjudiciables au climat et à des programmes d'assurance pour les populations des pays en développement les plus démunies et les plus vulnérables au changement climatique.

➤ ***Réunion avec d'autres institutions financières internationales (20 septembre 2005) :***

La Banque mondiale a engagé des consultations avec les autres banques multilatérales de développement (Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque interaméricaine de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque européenne d'investissement, et autres banques régionales) sur les formes de collaboration envisageables dans les domaines mentionnés par le communiqué et le Plan d'action du G-8 sur l'énergie et le changement climatique. Une réunion était prévue pour le 20 septembre à Washington, sous ses auspices et avec la participation de hauts responsables des BMD, en vue d'atteindre trois objectifs en particulier :

- échanger des informations, y compris en termes d'enseignements de l'expérience, sur les programmes de prêt en cours et envisagés à l'appui du développement d'infrastructures et d'énergies sobres en carbone, et pour des activités censées réduire le risque que le changement climatique fait peser sur les pauvres ;
- déterminer et disséminer les mesures envisagées pour l'établissement de nouveaux instruments financiers et de partenariats public-privé à l'appui du renforcement des investissements du secteur privé dans des infrastructures et énergies sobres en carbone et dans des mesures d'adaptation au changement climatique ; et
- explorer les possibilités de collaboration entre les différentes BMD.

➤ ***Réunion en marge des Assemblées annuelles (24 septembre 2005) :*** Une réunion de haut niveau est prévue à Washington à l'occasion des Assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI, sous les auspices du Royaume-Uni (qui exerce actuellement la présidence du G-8). Coprésidée par la Banque, elle doit rassembler des ministres des finances et du développement des pays du G-8 et des pays en développement, entre autres participants.

9. ***Réunion ministérielle organisée par le Gouvernement britannique :*** La Banque participera à une Conférence ministérielle prévue pour le 1<sup>er</sup> novembre 2005 à Londres, à l'invitation du Gouvernement britannique. La tenue de cette conférence avait été annoncée par le Premier ministre britannique, Tony Blair, lors du Sommet du G-8 à Gleneagles. Elle doit réunir des ministres du G-8 et des pays à revenu intermédiaire, ainsi que des représentants d'autres organisations internationales, et a pour objet de renforcer le dialogue engagé lors d'une réunion analogue tenue en mars 2005 à titre préparatoire pour le Sommet du G-8.

10. ***Groupes de travail internes :*** Les vice-présidences Développement durable (ESSD) et Infrastructure (INF) ont été chargées de coordonner les activités du Groupe de la Banque mondiale relatives aux mesures mentionnées dans le communiqué du G-8 et au Plan d'action qui y fait pendant. Quatre groupes de travail internes ont été établis, composés de membres du personnel de la Banque, de la SFI et de la MIGA, et des rapports initiaux doivent être établis dans la perspective des Assemblées annuelles.

11. Les groupes de travail et les activités de suivi correspondantes se présentent ainsi :

- **Renforcement du dialogue avec les pays** : Ce groupe de travail examinera les options envisageables pour faire en sorte que les questions relatives au changement climatique s'inscrivent dans un véritable dialogue avec les pays, couvrant notamment les activités permettant de faire la lumière sur les possibilités qu'ont les pays emprunteurs partenaires de la Banque de réduire l'intensité en carbone de leur économie nationale, d'en promouvoir l'efficacité énergétique et d'en accroître la résistance aux aléas climatiques. Il s'attachera également à intégrer ces options dans les Stratégies d'aide-pays.
- **Veille technologique** : Ce groupe de travail analysera le rôle des capacités en matière de technologie, de planification et d'exécution ; les stratégies propres à encourager les transferts de technologie ; et des dossiers complémentaires. Il servira également d'homologue au titre des relations que la Banque entretient au jour le jour avec l'Agence internationale de l'énergie (AIE) en tant que partenaire dans le cadre des suites données à l'initiative du G-8.
- **Instruments financiers** : Ce groupe de travail fera un inventaire des instruments qui existent au niveau du Groupe de la Banque et du FEM et qui peuvent permettre la réalisation, par le Groupe de la Banque et d'autres entités, d'investissements dans des infrastructures et énergies sobres en carbone et dans des mesures d'adaptation ; il fera un travail de réflexion et de conseil sur la façon de rendre ces instruments disponibles ; et il mettra en évidence les possibilités qu'il y a d'exploiter les synergies entre eux. Son travail portera notamment sur le développement d'une capacité commerciale locale pour le financement de projets à fort rendement énergétique et à faible teneur en carbone. Il doit faire en sorte qu'une coopération s'instaure à tous les échelons du Groupe de la Banque pour la conception et la mise en place des instruments actuels et envisagés.
- **Adaptation** : Ce groupe de travail identifiera les moyens d'améliorer les connaissances à l'échelon régional sur les incidences du changement climatique ; les mesures d'adaptation correspondantes ; les éventuels vides à combler d'urgence en matière de technologie et de recherche ; les moyens de développer encore les principes et dispositifs de bonne pratique pour contribuer à la sélection des projets de développement en fonction de leur sensibilité au climat ; et les mesures de répartition des risques permettant d'atténuer les impacts.
- **Communications** : La Banque mettra en place un système d'échange d'informations et de communications destiné à renforcer le processus de communication interne entre les membres du groupe de travail conjoint (ESSD, INF, MIGA et SFI) et les autres composantes du Groupe de la Banque, et elle entreprendra de concevoir une stratégie de communication dans le domaine du changement climatique.